



Gevrey, le 29 novembre 2013

Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Monsieur VACHET Maurice  
Président de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or  
Service de l'Eau et des Risques  
Bureau « Police de l'Eau »  
A l'attention de M LEFRANC Hubert  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la demande d'extension de la STEP d' AISEREY portée par le SIEA de la Râcle

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 29 octobre 2013, vous m'avez transmis le dossier de demande d'extension de la STEP d'Aiserey portée par le SIEA de la Râcle. C'est avec grande attention que je l'ai instruit.

Le dossier a été étudié à l'aune du SAGE de la Vouge adopté le 3 août 2005 et à celui en cours de révision, pour lequel l'enquête publique s'est terminée le 19 octobre 2013. Ce projet comprend notamment la disposition III-1 « Améliorer et rénover les systèmes d'assainissement collectifs ». Ces deux documents ont servi de base de réflexion à l'instruction de la demande.

Sur la forme, la CLE a noté les imprécisions suivantes (Pièce 4) :

- P7 et suiv. : la population des communes de Thorey en Plaine, Echigey et Izeure ne sont pas reprises, quand bien même les effluents de celles-ci sont traités dans l'une des deux STEP actuelles,
- P11 : Aiserey ~~Viviers~~,
- P24 :
  - o ZNIEFF de la ~~Région Picardie~~,
  - o la vallée de l'Oucherotte devrait prochainement être classée en ZNIEFF de type 1 (de sa confluence avec la Fontaine aux Sœurs jusqu'à sa confluence avec la Bièvre),
- P31 : la source de l'Oucherotte est située à Rouvres en Plaine,
- P49 : la carte est incomplète (BAC des puits de la Râcle et de la Croix Blanche,...),
- P75 : l'objectif d'adoption du SAGE de la Vouge révisé est prévu en janvier 2014

Sur le fond, la CLE note les points suivants :

- l'agrandissement de la STEP d'Aiserey et le traitement futur des eaux usées de Bessey les Côteaux et Izeure sur ce site, ont effectivement été validés par la CLE lors de la concertation préalable menée par le SIEA de la Râcle,
- le niveau élevé de traitement des eaux usées correspond à celui retenu pour la STEP de Flagey Echezeaux ; unité d'assainissement étant dans une configuration similaire à celle projetée ici,
- « en cas de rejet des eaux usées traitées dans le milieu superficiel où le débit de référence (QMNA5) est faible voir nul, la CLE accepte que l'analyse du projet se fasse au cas par cas et puisse éventuellement déroger au principe de non dégradation de la masse d'eau réceptrice de ces effluents ». Ce projet correspond à cette exception ; étant entendu que la qualité du milieu s'améliorera en comparaison avec la situation actuelle,
- il sera nécessaire que parallèlement à la reconstruction de l'unité de traitement des eaux usées, que le syndicat et son prestataire travaillent sur une amélioration du réseau d'eaux usées qui draine actuellement de gros volumes d'eaux claires,
- l'agrandissement de la STEP d'Aiserey est d'autant plus primordial, pour les communes qui y sont ou seront rattachées, qu'il est prévu dans les outils de planification de l'urbanisation (PLU, SCOT) une augmentation substantielle de la population, dans les dix à quinze prochaines années.

La CLE donne un avis favorable au projet porté par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Râcle avec la réserve liée au drainage des eaux claires.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le Président  
Maurice VACHET



Copie à : Monsieur le Président du SIEA de la Râcle